**LYCEE EIB ETOILE**
**9 rue Villaret de Joyeuse**
**75017 Paris**

# DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION
# ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez nous adresser une demande d'inscription d'un élève pour une classe au Lycée EIB Etoile. Pour ce faire nous vous communiquons :

A- Les Modalités d'Inscription
B- Les tarifs scolaires pour l'année 2016-2017
C- La Procédure
D- Les Conditions Générales et Financières
E- Le Formulaire de Demande d'Inscription.

Nous vous prions de lire attentivement tous ces documents et de remplir le formulaire avec soin.
Dans l'espoir d'accueillir prochainement ce nouvel élève dans notre établissement, et en vous remerciant par avance de sa candidature, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

Yannick POHER
Lycée EIB Etoile - *Chef d'Etablissement*

## MODALITES D'INSCRIPTION – LYCEE EIB ETOILE

L'admission d'un nouvel élève dépend de la qualité du dossier et des places disponibles. La période d'inscription débute à partir du mois de janvier de la rentrée scolaire de l'élève. Nous vous demandons de nous faire parvenir un dossier de demande d'inscription complet, qui doit comprendre :

1- les bulletins scolaires de l'élève des deux années précédentes et au moins celui du premier trimestre de l'année en cours
2- le Formulaire de Demande d'Inscription (pages 6 à 8 de ce document), dûment complété, daté et signé par les deux parents / tuteurs.
3- DEUX CHEQUES à l'ordre de l'EIB ETOILE:
   a) Chèque de 140€ correspondant au traitement administratif de votre demande d'inscription.
   b) Chèque de 350€ correspondant aux frais d'inscription, à l'étude pédagogique du dossier, aux entretiens et aux examens.

Le dossier de demande d'inscription complet doit être envoyé à l'adresse suivante:
**Lycée EIB Etoile**
**9, rue Villaret de Joyeuse**
**75017 Paris**

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par téléphone 01 45 63 30 73 ou par mail : lycee@eibparis.fr

**LYCEE EIB ETOILE**
**FRAIS SCOLAIRES 2016-2017**

*Les tarifs ci-dessous concernent exclusivement l'année scolaire 2016 – 2017*

## NOUVEAUX ELEVES :

- **Frais administratifs (non remboursables) : 140 €** - Règlement lors de l'envoi du dossier de demande d'inscription.
- **Frais d'inscription et d'examen : 350 €** - Règlement lors de l'envoi du dossier de demande d'inscription.
- **Frais d'admission : 1 980 €** - Règlement lors de l'inscription définitive d'un nouvel élève. Veuillez noter que ces frais seront déduits de la facture du premier trimestre.

## TOUS LES ELEVES :

- **Caution livres : 75 €**
- **Frais de bibliothèque : 20 €**
- **Gestion du dossier médical : 15 €**
- **Fonds d'excellence : 100 €** - Investissements en faveur des équipements numériques, échanges internationaux, développement de programmes pédagogiques ambitieux et innovants… Ce montant figurera sur la facture du 1er trimestre.
- **Frais de scolarité : 1 980 € par trimestre** (5 940 € par an) **-** Au 3e enfant inscrit à l'EIB Paris et au-delà, une remise de 25% est pratiquée sur les frais de scolarité du ou des plus jeunes.
- **Assurance scolaire : 14 € -** Si vous disposez déjà d'une assurance scolaire responsabilité civile, nous vous prions d'adresser au Service administratif et comptable de l'EIB 117 boulevard Malesherbes 75008 Paris ou à administration@eibparis.fr une copie de votre attestation d'assurance, le plus tôt possible, avant mi-août. L'assurance sera facturée au 1er septembre si nous ne recevons pas votre attestation avant cette date ; ensuite, une fois la facture émise, un avoir pourra être établi à réception de l'attestation.

## FRAIS FACULTATIFS :

- **Préparation à l'OIB (Option Internationale du Bac) : 425 € par trimestre** (1 275 € par an)

- **Préparation à la Mention Européenne : 280 € par trimestre** (840 € par an)

## LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Après avoir reçu votre dossier de demande d'inscription complet, le secrétariat de l'école vous contactera rapidement pour la suite à donner.

A ce stade de la procédure d'inscription, les frais administratifs de 140 € seront encaissés.

Après examen du dossier, si la candidature est recevable, un entretien sera organisé avec le candidat et ses parents afin d'apprécier ses qualités, présenter l'approche pédagogique et répondre à différentes questions. Les élèves qui arrivent d'écoles hors contrat devront en outre passer un examen d'entrée.

La décision finale du Chef d'Etablissement sera envoyée aux familles par courrier.

- Si la décision est négative, nous vous rendrons votre paiement de 350 € ;
- Si la décision est positive, ces frais seront encaissés et considérés comme frais d'inscription et ne pourront plus faire l'objet de remboursement, quelle que soit votre décision finale.

Si la décision est positive, le Chef d'établissement signifie son accord par l'envoi d'une lettre intitulée « Lettre d'admission définitive » précisant le délai qui vous est accordé pour confirmer votre demande d'inscription par le retour des documents annexes demandés ainsi que le règlement des frais d'admission de 1 980 € correspondant à la scolarité d'un trimestre (avance sur la facture du 1er trimestre de septembre).

A la réception du dossier complet, l'élève est considéré comme définitivement inscrit.

Vers la mi-juillet, les informations nécessaires pour la rentrée scolaire seront disponibles sur le site : le lien de connexion sera communiqué par email à toutes les familles.

## CONDITIONS GENERALES ET FINANCIERES

### 1 – CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par la réception du formulaire d'inscription et par le paiement :

- des frais administratifs du dossier
- des frais d'inscription et d'examen
- des frais d'admission correspondant à la scolarité d'un trimestre (avance sur la facture du premier trimestre envoyée en septembre)

**Annulation d'Admission**

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève après son admission, l'école doit être notifiée de l'annulation par lettre recommandée adressée à : **EIB Paris - Services Administratifs et Comptables (117, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris)**, dans les plus brefs délais**.**

Les conséquences financières sont les suivantes :

- Les frais administratifs ne sont pas remboursés.
- Les frais d'inscription et d'examen ne sont pas remboursés.
- Le remboursement des frais d'admission est possible si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée, jusqu'à 15 jours après l'admission de l'élève.

- Si l'annulation de l'admission s'effectue après un délai de 15 jours à partir de la date d'admission de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

## 2- REINSCRIPTION

### 2.1- Conditions de Réinscription

L'école doit recevoir les documents et frais suivants, avant la date indiquée sur le document de réinscription:

- Le Formulaire de Demande de Réinscription dûment rempli et signé par les deux parents / tuteurs de l'élève.
- Le règlement des frais de réinscription (acompte à valoir sur les frais de scolarité du 1er trimestre).
- La lettre d'engagement du tiers payeur, si les parents/tuteurs ne sont pas responsables du règlement des frais scolaires de l'élève.

### 2.2- Conditions d'annulation de la réinscription

L'annulation d'une réinscription doit être notifiée à l'école par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : **EIB Paris - Services Administratifs et Comptables (117, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris)**. Les conséquences financières de cette annulation seront différentes, selon la date de l'annulation :

- Avant le 11 avril : l'acompte versé lors de la réinscription sera remboursé.
- Après le 11 avril : l'acompte versé lors de la réinscription sera conservé et les frais scolaires du premier trimestre de l'année scolaire à commencer seront entièrement dus.

### 2.3- Cas Spécifiques d'Annulation de la Réinscription

Le remboursement des frais de réinscription sera possible après la date du 10 avril :

- Orientation décidée par l'école vers un enseignement non dispensé dans une école EIB Paris. Les frais de réinscription vous seront remboursés.
- Refus de redoublement décidé en juin par l'école. Vous devez notifier votre refus du redoublement et donc l'annulation de réinscription aux Services Administratifs et Comptables (117, boulevard Malesherbes – 75008 Paris) par lettre recommandée avec accusé de réception, **avant le 30 juin,** afin d'obtenir le remboursement des frais de réinscription.
- Demande d'intégration dans un établissement public en France. Vous devez en informer par écrit le secrétariat de l'école EIB Paris où l'élève est actuellement scolarisé dès le dépôt de votre demande auprès du Rectorat de Paris. Un délai supplémentaire, **jusqu'au 8 juillet 2016**, vous sera accordé pour annuler votre réinscription sans pénalité. Si à cette date, vous n'avez pas reçu du Rectorat la nouvelle affectation, vous devrez vous positionner : soit annuler la réinscription à l'EIB Paris, soit donner suite à la réinscription, **par écrit**. Si vous attendez l'affectation **après le 8 juillet 2016** pour annuler la réinscription à l'EIB, la scolarité du premier trimestre de l'année 2016– 2017 vous sera entièrement facturée.

## 3 – FRAIS SCOLAIRES

3.1 L'élève est inscrit à l'EIB pour l'année scolaire entière qui comporte trois périodes comptables, débutant les 1er septembre, 1er décembre et 1er mars. Les frais scolaires sont facturés par tiers du montant annuel, quelle que soit la durée des trimestres scolaires. Ils font l'objet de l'envoi d'une facture aux familles début septembre (les frais d'admission seront déduits de cette facture), le 1er décembre et le 1er mars. Ces frais doivent être réglés dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture.

3.2. L'élève s'inscrit à l'OIB et à la Mention Européenne pour l'année scolaire entière. Les frais d'OIB et de Mention Européenne sont facturés pour la première fois entre le 10 et le 15 octobre. Ensuite, ces frais sont additionnés aux frais scolaires lors des factures du 1er décembre et du 1er mars.

3.3. L'inscription à l'OIB ou à la Mention Européenne ne peut pas être annulée en cours d'année. Toutefois, si vous souhaitez faire une demande de changement, vous devrez envoyer une lettre exposant les motifs exceptionnels de cette démarche au Chef d'Etablissement et ceci avant la fin de chaque période (**avant le 20 novembre et le 20 février**). Tout changement sera soumis à l'accord préalable de la Direction.

3.4. En cas de non-paiement des frais scolaires aux dates prévues, le retard de paiement fera l'objet d'un intérêt de retard fixé au taux légal majoré de deux points. Tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à la charge des parents. En outre, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe.

## 4 – INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année au Lycée EIB Etoile, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

## 5– DEPART EN COURS D'ANNEE

Lorsqu'un élève quitte le Lycée EIB Etoile en cours d'année, ses parents doivent prévenir la Direction, par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible avant la date de départ. Tous les frais relatifs à la période scolaire commencée sont dus.

## 6 – RESPONSABILITE CIVILE

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations de locaux et d'installations scolaires faites par leurs enfants.

**LYCEE EIB ETOILE**
**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION**

**ANNEE SCOLAIRE 2016- 2017**

ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE

Cadre réservé à l'administration
Code Tiers : _____
Code Elève : _____

Entrée souhaitée : Mois_____ Année _____

◯ 2nde ◯ 1ere ES ◯ 1ere L ◯ 1ere S ◯ Terminale ES ◯ Terminale L ◯ Terminale S

## IDENTITE ET INFORMATION SUR L'ELEVE :

PHOTO

Nom :_____

Prénom(s) :_____

Sexe : ◯ M ◯ F Nationalité :_____

Pays de Naissance : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

*(Pour Paris, Lyon et Marseille, veuillez préciser l'arrondissement de naissance)*_____

Langue maternelle/principale : ◯ Français ◯ Anglais Autre : _____

Autre(s) langue(s) parlée(s) à la maison par l'élève : _____

L'élève est-il /elle orphelin(e) ? ◯ Non ◯ Oui ◯ De père ◯ De mère

## DERNIER ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE:

◯ Public ◯ Privé sous contrat ◯ Privé hors contrat Année(s) : De _____à _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ E-mail : _____

Langue principale de scolarisation : Français Anglais Autre : _____

Autres langues étudiées : _____

Motif du changement d'école : _____

## AUTRES ECOLES PRECEDEMMENT FREQUENTEES :

| Année(s) | Classe(s) | Etablissement | Ville / Pays |
|---|---|---|---|
| De<br>à | De<br>à | | |
| De<br>à | De<br>à | | |
| De<br>à | De<br>à | | |

## PARENTS / TUTEURS :

◯ PERE ◯ TUTEUR Nom : _____

Prénom(s) : _____

Langues parlées : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville / Pays : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Tél 1 : _____Tél 2 : _____

E-mail : *(Merci d'écrire très lisiblement)* _____

◯ MERE ◯ TUTRICE Nom : _____

Prénom(s) _____

Langues parlées : _____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville / Pays _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Tél 1 : _____ Tél 2 : _____

E-mail *(Merci d'écrire très lisiblement)* _____

SITUATION DE FAMILLE - PARENTS SEPARES : OUI ◯ NON ◯

SI OUI, l'enfant vit chez : sa mère ◯ son père ◯ les deux, en garde alternée ◯

**FRATRIE** : L'élève est-il/elle enfant unique ? ◯ Oui ◯ Non Si non, remplir les informations sur les frères et sœurs :

1- Prénom / Nom : _____ ◯ M ◯ F

Naissance : _____/_____/_____. **Inscrit(e) ou scolarisé(e) à l'EIB** : ◯ **OUI**, classe : _____ ◯ NON

2- Prénom / Nom : _____ ◯ M ◯ F

Naissance : _____/_____/_____. **Inscrit(e) ou scolarisé(e) à l'EIB** : ◯ **OUI**, classe : _____ ◯ NON

3- Prénom / Nom : _____ ◯ M ◯ F

Naissance : _____/_____/_____. **Inscrit(e) ou scolarisé(e) à l'EIB** : ◯ **OUI**, classe : _____ ◯ NON

SIGNATURE : **LA SIGNATURE DES DEUX PARENTS / TUTEURS DE L'ELEVE EST OBLIGATOIRE.** Les parents ou tuteurs de l'élève, signataires de ce document, déclarent avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales et financières ainsi que des tarifs en vigueur. Ils reconnaissent les accepter sans aucune réserve, y compris les intérêts de retard. En cas de litige de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu entre les parties qu'il sera fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie.

PERE / TUTEUR : Prénom et Nom : .....

**Je souhaite inscrire mon fils/ma fille -** Date et signature : .....

MERE / TUTRICE : Prénom et Nom : .....

**Je souhaite inscrire mon fils/ma fille -** Date et signature : .....

**LES DEUX SIGNATURES SONT OBLIGATOIRES.**

**REGLEMENT FRAIS SCOLAIRES : le règlement des frais scolaires sera effectué par :**

**Père & Mère ensemble** ❒ **Père & Mère séparément** ❒ **Père seul** ❒ **Mère seule** ❒ **ou**

**Tiers : (société, ambassade,….)** ❒

- **Si père et mère séparément : nous vous prions d'indiquer la répartition sur une feuille séparée signée des deux parents et de contacter le Service administratif et comptable à administration@eibparis.fr**

- **Particulièrement, si un Tiers (autre particulier, Société, Ambassade, etc…) s'engage à régler les frais scolaires, veuillez joindre une lettre de prise en charge de cette entité signée et lui demander d'en informer les Services administratif et comptable : administration@eibparis.fr**

VEUILLEZ JOINDRE LES 2 CHEQUES, LES BULLETINS SCOLAIRES DE L'ENFANT, AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT A CE FORMULAIRE. LE DOSSIER COMPLET DE DEMANDE D'INSCRIPTION DOIT ETRE ENVOYE A :

LYCEE EIB ETOILE : 9, RUE VILLARET DE JOYEUSE – 75017 PARIS